



Gain annulé à un jeu concours

Par **grunspecht**, le **30/11/2015** à **18:08**

Bonjour,

J'ai participé, il y a quelques mois, au jeu concours "xxxxxx" organisé par la marque de céréales xxxxxx. Le jeu consistait à se rendre sur le site internet et à entrer un code fourni dans le paquet, correspondant au gain de lots divers.

J'ai donc immédiatement reçu ce mail qui me confirme que j'ai remporté un service à vaisselle xxxxxx d'une valeur de 171 € :

"Toutes nos félicitations, vous avez gagné un kit de vaisselle petit déjeuner xxxxxx. Vous recevrez votre gain sous un délai de 4 à 6 semaines par voie postale à l'adresse que vous avez indiquée lors de votre participation.

Nous vous remercions de votre participation et de votre fidélité."

Deux mois plus tard, n'ayant toujours rien reçu, j'envoie un mail au service consommateurs, qui me retourne cette réponse :

"Bonjour Madame,

Nous faisons suite à votre mail et nous vous en remercions.

La gestion du jeu a été confiée à une société spécialisée, qui seule détient à ce jour la réponse à votre question.

Nous lui en faisons part et nous efforçons de revenir vers vous dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de votre fidélité et restons à votre disposition.

Bien cordialement"

Puis je reçois un mail de la société spécialisée en question, et là, quand même, je tombe un peu des nues :

"Bonjour Madame,

xxxxx Gestion intervient en tant que prestataire de la société xxxxxx France dans la mise en place et la gestion de l'opération xxxxxx.

Vous avez participé à cette opération et nous vous en remercions.

Malheureusement, à la suite d'un dysfonctionnement technique, nous vous avons informé par

erreur du gain d'un kit vaisselle xxxxxx.

Après avoir procédé au contrôle de la bonne attribution des lots, conformément au règlement déposé chez un huissier de justice, il apparait que vous êtes en réalité le bénéficiaire d'un coupon de réduction de 1€.

Les équipes xxxxx vous présentent toutes leurs excuses concernant ce problème technique qui n'implique en aucune manière la société xxxxxx France.

Soucieux de nous excuser pour ce désagrément, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons décidé d'augmenter la valeur du coupon de réduction dont vous êtes le bénéficiaire à un montant total de 3,5€."

Est-ce déjà arrivé à quelqu'un de jouer ainsi, puis d'être annoncé gagnant d'un lot et de se le voir retirer sans autre explication qu'un "problème technique" ?
Je précise quand même qu'il y avait aussi en jeu des week-ends à Londres en pension complète, j'espère que les gagnants n'ont pas eu la même mauvaise expérience.

Je ne trouve rien dans le règlement du jeu qui mentionne ce type de cas.

Le "lot de consolation" proposé (à savoir un bon d'achat de 3,50€ au lieu de 1€, quelle générosité !) correspond au prix d'un paquet de ces céréales.

Dernière chose, une seule participation par foyer est autorisée, je n'ai donc plus le droit de jouer.

Cette expérience est sans gravité et le préjudice est minime, mais je m'interroge sur les méthodes et j'aimerais savoir si vous avez connaissance de cas similaires.

Merci !

Par **lulubelle**, le **30/11/2015** à **20:40**

Bonjour,
J'ai eu exactement la même expérience, et j'aimerais pouvoir me défendre, je trouve cela inadmissible !

Par **grunspecht**, le **30/11/2015** à **21:57**

Avez-vous aussi dû écrire au service consommateurs pour "réclamer" votre gain ? S'agissait-il du même lot ? Si oui, cela signifie que nous n'aurions jamais eu de nouvelles de leur part sans leur poser la question.

Je trouve cela inadmissible moi aussi, et l'explication un peu limite. Sans parler du dédommagement...